

L'ENNEVELINOISE

Siège social : 30 rue verte 59710 Ennevelin

Site internet : <http://ennevelinoise.wifeo.com/>

Compte rendu de l'assemblée générale du dimanche 14 janvier 2024

Les pêcheurs sont venus nombreux pour assister à l'assemblée générale ce dimanche 14 janvier 2024 dans la salle des fêtes de la commune, de 9h00 à 10h00 ils ont pu renouveler leurs cartes.

En présence de Mr Michel Dupont maire d'ENNEVELIN, de Emmanuelle AUMARD conseillère municipale chargée des associations de la commune, l'assemblée générale a été déclarée ouverte et après quelques instants de recueillement à la mémoire des membres qui nous ont quittés dernièrement le président a présenté ses vœux à tous les présents à l'assemblée générale.

1) Information Bureau :

Conformément aux statuts de l'association le conseil d'administration a été renouvelé, le nouveau bureau a été présenté à l'assemblée et aucune remarque n'a été formulée le nouveau bureau a donc été validé à l'unanimité par les adhérents présents à cette AG et se compose comme suit :

Président : Jean Michel LEDENT

Vice-président : Michel VILLAIN

Trésorier : Alain DEBEUNE

Trésorier adjoint : Ludovic LEDENT

Secrétaire : Jonathan DIERENDONCK

Secrétaire adjoint : Jacques SANSSE

Autres membres du conseil d'administrations : André CRAMBLIN, Patrick TERRACHE, Jean Michel DEPRESZ, Christophe FOUTRY, Mickaël DEVOS, Bruno SURGEON.

2) Règlement 2024:

Le règlement 2024 a été présenté aux sociétaires et il n'y a pas de changement par rapport à celui de 2023 hormis que tous les parrainages seront validés ou non par le conseil d'administration et que pellet ou tout autre dérivé du pellet comme la patte utilisée pour pêcher la carpe reste interdit.

Il a été demandé aussi aux pêcheurs d'utiliser des grandes bourriches s'ils la mettent à l'eau le jour de pêche et aussi de mettre si possible 2 bourriches, une pour le gros poisson (sauf carpes) et une pour les petits poissons afin d'éviter les pertes des petits poissons. Il a été demandé aussi de ne pas utiliser des chiffons pour décrocher les poissons et de ne pas les déposer dans l'herbe ou par terre avant la remise à l'eau ou en bourriche.

En 2024 la pêche reste ouverte toute l'année à condition d'avoir renouvelé sa carte.

Point sur le retrait des carpes :

Un rappel a été fait sur le retrait des carpes en 2022, 46 carpes ont été retirées pour un poids total de 362Kg soit une moyenne de 7.8kg environ.

Il faut rappeler que ce retrait de carpes avait été décidé suite aux difficultés rencontrées par les pêcheurs de prendre du poisson et surtout les nombreuses casses de bas de ligne et in certain ras le bol. Depuis ce retrait on a retrouvé du plaisir à pêcher et surtout beaucoup moins de casse de bas de ligne et du poissons présent sur les coups et de belles prises.

Ce retrait des carpes continuera en 2024 pour enlever les plus gros spécimens, des carpes supérieures à 7 kg.

3) Bilan financier

Le bilan financier de 2023 ainsi que celui de 2022 (pour rappel) ont été présentés à l'assemblée.

Bilan 2022

	Recettes	Dépenses	Résultat
Assurance		155.03	
Bureau	2005.89	2441.09	
Cartes de pêche	6862,00		
Invitations	115,00		
Concours	6819.40	7489.50	
Etang		586.58	
Etang cormorans		573.93	
Frais Banque		82.13	
Rempoissonnement		5742.62	
Investissement			
Mécénat	100.00		
	15976.39	17070.88	-1094.49
Don Téléthon		1000.00€	

Bilan 2023

	Recettes	Dépenses	Résultat
Assurance		162,78	
Bureau	1948.65	2161,30	
Cartes de pêche	6317,00		
Invitations	230,00		
Concours	6819,40	7685,59	
Etang		415.86	
Etang Cormorans		47,72	
Frais Banque		120.85	
Rempoissonnement		4061.75	
Investissement		324.85	
Mécénat	100,00		
Don Téléthon		1320,00	
	15273.94	14980.70	293,24

Le bilan 2023 fait apparaître un résultat positif de 293.24€ suite à 1 bilan négatif en 2022 de -1094.49€. Ce résultat est lié à une gestion rigoureuse et une maîtrise des dépenses malgré une baisse du nombre de sociétaires

Aucune question ni remarque n'a été faite suite à ces explications, le bilan a été validé par l'assemblée.

Les cartes 2024:

Le prix des cartes est en augmentation par rapport à 2023 soit 50€ pour les cartes adultes, 25€ pour les cartes jeunes 13-18ans et féminines et reste inchangé 10€ pour les jeunes moins de 13 ans, les invitations restent à 5€.

Le président rappelle que l'association de pêche s'est dotée d'une assurance responsabilité civile auprès du Crédit Mutuel depuis le 1^{er} mars 2014, cette assurance couvre l'association en cas de dégâts occasionnés à une tierce personne lors de l'organisation de manifestation.

Pour la vente des cartes de pêche elle sera organisée à l'étang, une permanence sera tenue chaque samedi matin de 10h00 à 12h00.

Rempoissonnement :

Ci-dessous le tableau des rempoissonnements depuis 2012

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Carassins en kg				103		132	153	142	110	220	0	0
Brochets en kg	19	5	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0
Gardons en kg	200	330	315	627	510	430	613	321	633	604	823	500
Tanches en kg	70	30	52	101	100	201	0	101	100	0	125	0
Carpes en kg	20	0	25	25	29	21	0	0	0	0	0	0
Brêmes en kg			210	0	200	280	261	55	0	203	0	200
Goujons en kg					0	0	0	12	0	0	0	0
Carpes amour en kg												
	309	365	602	856	839	1074	1027	631	843	1027	948	700

Le rempoissonnement sera fait selon la pisciculture dès que les conditions météorologiques le permettront il été prévu le 18 janvier mais ce sera retardé et la date et l'heure seront mise sur le site.

4) Qualité de l'eau :

Des analyses sont réalisées chaque année par le président avant et après l'épandage de la chaux, aucune anomalie constatée.

5) Concours 2024 :

En 2023 certains pêcheurs ont fait la remarque que lors des concours c'était souvent les mêmes pêcheurs qui gagnaient ou se classaient aux premières places et c'est en concertation avec les pêcheurs qu'une proposition a été faite de les répartir en 2 groupes A et B.

Pour le faire de manière équitable un récapitulatif a été fait sur les 3 dernières années uniquement sur les concours individuel et vétérans, un tableau récapitulatif a été présenté à l'assemblée avec les classements de chaque pêcheur dans chacun des concours, une moyenne de ces classements a été faite et un tri a été fait de la plus petite moyenne à la plus grande permettant ainsi de classer les pêcheurs suivant leur performance. Les 30 premiers pêcheront dans le groupe A et les autres dans le groupe B.

A l'issue de chaque concours il y aura donc 2 classements celui du groupe A et celui du groupe B et les récompenses seront les mêmes dans les 2 groupes.

A la fin de la saison un nouveau classement sera fait, toujours sur les 3 dernières années permettant ainsi de répartir les pêcheurs pour l'année suivante.

Les nouveaux pêcheurs arrivant dans l'association débiteront dans le groupe B.

Pour 2024 un contrôle sera fait à chaque concours par 2 pêcheurs habitués aux concours + un membre du comité, cela afin de faire respecter le règlement des concours en terme de longueur de ligne et quantité d'amorce ou de fouillis autorisé soit pour les cannes :15m du talon de la canne jusqu'à l'hameçon (canne de 11.5m et ligne de 3.5m). Pour l'amorce 1kg d'amorce sèche ou 5 litres mouillée.

Il sera aussi demandé aux pêcheurs lors des concours d'utiliser 2 bourriches, une pour le petit poisson et une autre pour les plus gros poissons.

Après quelques questions cette organisation de concours a été approuvée par l'assemblée.

6) Travaux

L'historique des travaux réalisés en 2023 a été fait avec :

- La plantation de nénuphars et autre plantes aquatique dans les frayères.
- Etalement de cailloux autour des berges.
- Renforcement du sol autour des containers pour éviter les nuisibles.
- Nettoyage autours de l'étang.
- Réalisation d'une remorque pour la mise à l'eau de la barque.

Pour 2024 il est prévu de nouveau la plantation de nénuphars et autres plantes aquatiques et aussi des travaux d'entretien selon les besoins

Calendrier 2024

Le calendrier 2024 ci-dessous a été présenté aux pêcheurs.

- Samedi 22 mars 2024 : Concours sociétaires en individuel
- Samedi 20 avril 2024 : Concours sociétaires à l'américaine
- Samedi 04 mai 2024 : Concours interclubs à Ennevelin
- Samedi 18 mai 2024 : Concours à vétérans
- Samedi 08 juin 2024 : Concours carpe
- Samedi 22 juin 2024 : Concours interclubs à Ennevelin organisé par la Gaulle Prêmesquoise
- Samedi 7 septembre 2024 : Concours sociétaires en individuel
- Samedi 28 septembre 2024 : Concours sociétaire à l'américaine
- Sam 5 octobre et Dim 6 octobre 2024 : Parties de pêche au profit du téléthon concours le 5 octobre

Intervention de Mr le maire

Mr le maire a pris ensuite la parole au début de l'assemblée car il avait un autre rendez-vous programmé, il a présenté ses vœux à l'ensemble des présents pour cette assemblée générale, satisfait de voir une présence très importante de sociétaires, il a aussi remercié l'association pour l'excellent partenariat qui existe entre la commune et celle-ci mais aussi pour sa participation active au Téléthon.

Mme Emmanuelle AUMARD conseillère municipale chargée des associations de la commune, a pris la parole à la fin de l'AG en remerciant les membres du bureau pour la présentation faite et la clarté des explications mais aussi les adhérents pour le respect de l'environnement lors de leurs sorties de pêche.

Une question relative aux chiens non tenus en laisse avait été posée et Mme AUMARD se charge de faire un rappel sur les réseaux sociaux tout en sachant que des panneaux rappelant les consignes ont été installés autour de l'étang.

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée générale a été clôturée et le pot de l'amitié a été servi aux présents.

Jean Michel LEDENT
Président de l'Ennevelinoise